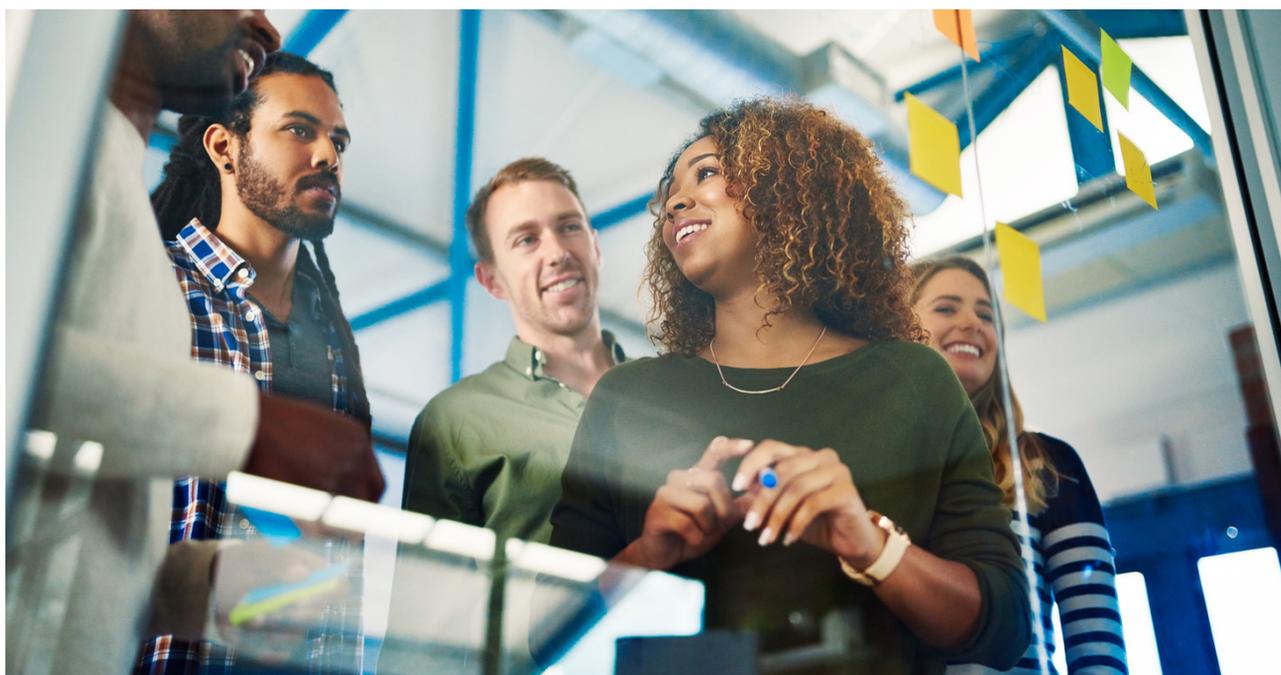


Référent Bientraitance

dans les secteurs social, médico-social et sanitaire

Certifié(e) AFNOR Certification

Mettre en œuvre la politique de prévention de la maltraitance et la politique de promotion de la bientraitance dans les établissements sociaux, médico-sociaux et de santé.



Prochain démarrage :	Promotion RB68 : 14 décembre 2023
Modalités :	<ul style="list-style-type: none">● 50 % en présentiel (Paris) et 50 % en téléprésentiel● ou 100% en téléprésentiel
Prérequis :	<ul style="list-style-type: none">● Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (nomenclature 2019) ou supérieur,● Justifier d'un an d'expérience minimum dans les secteurs social et médico-social ou sanitaire acquise au cours des 5 dernières années.
Durée du dispositif :	28 heures, soit 4 jours organisés en 3 regroupements de 1 à 2 journées consécutives. + 1 SESSION DE CERTIFICATION OPTIONNELLE (hors temps de formation).
Niveau de sortie :	Sans niveau spécifique.

Objectifs & Compétences visées

Ce dispositif permet aux participants d'avoir les connaissances et les méthodologies pour :

- animer la culture de la bientraitance,
- former les collaborateurs à cette culture,
- maîtriser les recommandations de bonnes pratiques de la HAS ainsi que le cadre juridique.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Maîtriser l'environnement juridique de la bientraitance,
- Mettre en oeuvre les recommandations de la HAS,
- Identifier les situations de maltraitance pour les combattre,
- Installer une démarche de bientraitance dans l'établissement,
- Mettre en place les conditions de diffusion de la bientraitance dans l'établissement,
- Présenter le dispositif sur la bientraitance de son établissement ou service,
- Animer la culture de la bientraitance et manager les équipes,
- Acquérir les outils nécessaires pour promouvoir et aider à la promotion de la culture de la bientraitance basée sur l'empathie et le respect de l'autre,
- Évaluer les pratiques professionnelles, et le suivi des actions d'amélioration des pratiques professionnelles,
- Améliorer la qualité des prestations et la satisfaction des personnes accueillies.

Admission

- Sur dossier et entretien à distance.
- Délais d'accès à la formation : entre deux jours et cinq semaines en fonction des financements et des pièces à réunir pour valider les prérequis.

Coût de la formation et financement

Tarifs et informations complémentaires concernant la formation « Référént Bientraitance dans les secteurs social, médico-social et sanitaire » sur demande, vous pouvez nous contacter au **04 67 63 11 11** ou via le formulaire de contact :



Frais annexes

Hébergement/restauration : à prévoir si nécessaire. Pour effectuer vos réservations, une fiche "Hôtellerie et Restauration" vous sera transmise à titre informatif.

Déplacement : en fonction de l'éloignement du stagiaire.

Financement

Nos conseillers en formation sont à votre disposition pour vous aider à définir les modes de financement adaptés et vous accompagner dans vos démarches de constitution de dossier de financement.

Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultats pour la formation « Référént Bientraitance dans les secteurs social, médico-social et sanitaire » calculés depuis 2015.

Mise à jour : 09/05/22

